

**David Homel**

**LE TRADUCTEUR DANS LA SOCIÉTÉ  
CANADA/QUÉBEC**

---

Source: *Deuxièmes assises de la traduction littéraire (Arles 1985)*, Arles, Actes Sud, 1986, p. 165-171.

## LE TRADUCTEUR DANS LA SOCIÉTÉ

DAVID HOMEL

CANADA/QUÉBEC

Pourquoi inviter un anglophone, un traducteur qui traduit vers l'anglais, à ce colloque ? Je crois qu'au Canada, ce qui touche un traducteur francophone influence son confrère de langue anglaise. Les conditions de travail sont semblables, les gains et les pertes sont partagés, les interventions gouvernementales touchent l'un comme l'autre. Il y a donc une dialectique entre les deux langues... Ainsi, l'Association des traducteurs littéraires que je préside est-elle basée à la fois au Québec et au Canada anglais.

Dans ce pays complexe qu'est le Canada, traduire une œuvre littéraire revient à poser un geste politique. Si cette affirmation s'applique à toutes les nations, elle est encore plus vraie dans une société bilingue comme la nôtre, où deux cultures cohabitent, parfois dans l'harmonie, parfois dans la discorde. Le traducteur permet à ces deux cultures de communiquer réciproquement par le truchement d'œuvres d'imagination telles que les pièces de théâtre, les romans, les recueils de poésie, c'est-à-dire d'œuvres qui expriment les aspirations et les craintes d'un peuple de façon bien plus efficace que les discours des politiciens.

J'ajouterai aux genres purement littéraires que je viens de mentionner les œuvres analytiques que sont les biographies et les ouvrages de sciences politiques qui révèlent des visions distinctes d'une même histoire. Chez nous, le mot « littéraire » fait référence également à tout ce qui est économie politique, histoire biographique, et pas seulement aux genres purement littéraires.

C'est précisément pour cette raison que la traduction littéraire a pris une grande ampleur au Canada alors même que notre pays était le théâtre de profonds déchirements sur le plan politique. Au cours des années 60 et 70, décennies qui ont vu le nationalisme québécois s'intensifier, les Canadiens de langue anglaise ont réagi en tentant à la fois de comprendre et de récupérer cette vague politique. S'il fallait, certes, voir dans cette attitude une façon pragmatique d'éviter la rupture qui menaçait, il s'agissait également d'un désir profond de comprendre le quart de la population que représente le Québec francophone.

C'est de là qu'est née l'industrie de la traduction telle que nous la connaissons aujourd'hui, car le gouvernement a vite compris que la meilleure façon qui soit de rapprocher « ces deux solitudes » (c'est le cliché utilisé chez nous) était encore de leur faire découvrir réciproquement leurs univers littéraires. Ainsi, le Conseil des Arts du Canada (l'organisme fédéral chargé d'appuyer la création artistique) commençait-il à subventionner la traduction littéraire dès 1972.

Il serait inexact de laisser entendre que le nationalisme québécois était la seule force vive au Canada. En effet, au moment même où les Québécois tentaient de se définir par opposition au Canada, les nationalistes canadiens anglais tentaient pour leur part de se définir par opposition aux Etats-Unis. Or le Québec était justement l'une des solutions possibles au problème de l'identité canadienne. La présence de la culture francophone au sein des frontières canadiennes n'était pas uniquement perçue comme une sorte de problème, car le « fait français » était aussi ce qui distinguait le Canada de ses voisins du sud. Devenant l'un des piliers de l'identité canadienne, le Québec méritait du même coup le droit d'être soutenu et compris.

Il convient ici de souligner deux faits non négligeables : le budget consacré à la traduction d'œuvres littéraires augmente régulièrement depuis les treize dernières années, c'est-à-dire depuis la fondation du Conseil des Arts, et nulle demande de subvention n'a été refusée pour des raisons financières. Les traducteurs canadiens ont vu leur rémunération passer de 5 à 10 cents du mot : pour donner un équivalent approximatif aujourd'hui, 10 cents le mot représentent à peu près 57 centimes français. Leur rémunération a donc augmenté de 100 % depuis le début du programme, et les traducteurs canadiens comptent au nombre des traducteurs les mieux payés au monde.

De plus, bien que les fonds soient de source fédérale, le gouvernement n'a jamais tenté de censurer des projets de traduction pour des raisons politiques. J'ai moi-même reçu une subvention pour traduire l'ouvrage d'un terroriste montréalais, qui avait pourtant contribué à asséner au système fédéral l'un des plus rudes coups de son histoire.

Puisque nous sommes en quelque sorte indissociables de l'image politique que notre pays a de lui-même, nous sommes relativement choyés comparativement à nos collègues d'autres pays. Nous bénéficions d'un taux de rémunération convenable; nos frais de déplacement sont couverts lorsque nous souhaitons parcourir notre immense pays pour nous entretenir avec l'auteur dont nous traduisons l'ouvrage. Le gouvernement nous appuie financièrement dans le cadre des diverses activités culturelles chez nous telles que des rencontres, des kiosques, etc., ainsi que des voyages... comme celui qui nous a menés à Arles !

Bien que, comme dans beaucoup de démocraties occidentales à l'heure actuelle, le domaine artistique souffre des « mesures d'austérité et d'efficacité » prises par des « administrations productives et responsables », la traduction littéraire semble vouloir rester une priorité dans un avenir prévisible, au Canada.

Donc, lorsque nous parlons du « statut social » du traducteur au Canada, nous parlons rarement argent. Notre problème, notre tâche est plutôt de développer le marché de la traduction, chez les éditeurs et chez les lecteurs, et de rendre plus visible la traduction au sein de la culture canadienne. C'est le sens de notre présence et de notre travail auprès des organismes fédéraux; c'est aussi le sens de nos interventions sur la place publique, aux divers Salons du Livre, à des colloques dans des universités, ou lors de face-à-face entre traducteurs et écrivains.

Maintenant que je vous ai brossé le tableau de nos relations avec le gouvernement fédéral, j'aimerais vous décrire le rôle que nous jouons sur la scène culturelle dans son ensemble, ainsi que notre situation face aux maisons d'édition. Les associations culturelles pullulent dans notre pays, qui compte deux associations d'écrivains (anglophone et francophone), un regroupement de journalistes indépendants, diverses associations et ligues de poètes, de dramaturges, etc. Mais, parmi ces nombreux groupes, notre association est la seule à ne pas connaître de barrière linguistique et à recruter ses membres dans les deux groupes culturels. Cette caractéristique ne va pas sans certains avantages, puisqu'elle nous permet de nous implanter au sein des deux groupes et d'être perçus, dans bien des cas, comme un organe de médiation capable de jeter un pont entre les deux collectivités. C'est peut-être ce qui explique notre pouvoir, relativement important par rapport à notre petit nombre — nous ne comptons que 90 membres dans un pays de 22 millions d'habitants.

Il faut ajouter qu'étant pour la plupart incapables de survivre à l'aide de la seule traduction littéraire, nous exerçons presque tous d'autres activités à titre d'indépendants, ou *free-lance*, que ce soit dans le domaine de la télévision, de la radio, du cinéma, de l'édition, du journalisme, de l'enseignement (universitaire ou secondaire) ou encore au sein d'organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux à vocation politique, sociale ou culturelle.

Je voudrais évoquer nos relations avec les unions d'écrivains du Canada, dans les deux langues. Au départ, nous avons suscité la méfiance de nos confrères de l'Union des Ecrivains. En effet, les écrivains se sont tout d'abord inquiétés tant face à notre contrat type qu'à nos demandes de redevances et de droits d'auteur. Cette réaction se comprend aisément car les auteurs travaillent généralement dans des conditions difficiles, et il est hors de question pour eux de perdre quelque avantage que ce soit. Mais ils se sont assez vite apaisés lorsque nous leur avons expliqué que le droit d'auteur que nous réclamions ne devait léser en aucune façon les détenteurs de droits d'auteurs cédés pour des œuvres originales, et que les redevances versées ne devaient en aucun cas être prélevées sur celles de l'auteur.

Par ailleurs, le fait que certains de nos membres fassent également partie de l'Union des Ecrivains du Québec ou du Canada a contribué à faciliter les échanges entre les deux groupes.

La Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec constitue une expérience intéressante dans le domaine artistique. En effet, bien des questions d'ordre culturel, telles que les droits d'auteur et diverses mesures de sécurité sociale touchant les artistes, relèvent du fédéral. Or, souhaitant avoir son mot à dire à cet égard, le Québec a pensé pouvoir trouver un porte-parole en contribuant à l'organisation de cette Conférence qui, au Québec, regroupe tous les écrivains, concepteurs, artistes, gens de théâtre, etc., c'est-à-dire tous les créateurs et créatrices de la province, y compris les traducteurs littéraires.

Notre groupe a d'ailleurs profité de certaines des réformes issues de la Conférence, comme la compensation versée aux auteurs pour la photocopie non autorisée dans les établissements scolaires, soit un forfait versé à tous les auteurs et éditeurs afin de leur donner une compensation pour l'utilisation des textes photocopiés dans les écoles de la province. Ce qui constitue une grande première en Amérique du Nord et qui habilitait les traducteurs au titre de « créateurs ».

La question des redevances est étroitement liée à la perception que l'on a de la traduction. Si traducteurs et auteurs s'accordent pour voir la traduction comme une œuvre de création, la question du droit d'auteur ne va pas sans poser certains problèmes. C'est en connaissance de cause que je vous parle puisque j'ai sous les yeux le rapport que vient de soumettre le sous-comité chargé de modifier la loi canadienne sur le droit d'auteur. L'ancienne loi se contentant tout simplement de passer les traductions sous silence, les éditeurs se prévalaient de cette omission pour refuser aux traducteurs tout droit d'auteur sur leurs propres ouvrages. Il en va tout autrement avec le nouveau projet de loi d'après lequel « la loi révisée devrait expressément reconnaître les traductions comme œuvres protégées par le droit d'auteur ». Nous considérons qu'il s'agit là d'une victoire, et que les pressions que nous avons exercées sur le sous-comité à cet égard se sont soldées par un franc succès. Evidemment, nous ne savons pas encore si le législateur nous accordera une véritable protection, ni si le texte de loi définitif aura recours à la sous-catégorie des œuvres dérivées. Jusqu'à présent la volonté politique semble nous être favorable. Mais il ne faut pas se leurrer : la meilleure traduction au monde et les groupes de pression les plus efficaces ne donneront pas grand-chose si le marché n'est pas réceptif et les conditions de travail décentes.

Mon collègue Jean-Paul Partensky, de la Société des Traducteurs du Québec, décrira les conditions dans lesquelles sont publiées les œuvres littéraires traduites en français au Canada. J'aimerais vous parler du phénomène inverse, à savoir les conditions de publication des œuvres traduites du québécois en anglais à l'intention d'un public canadien-anglais.

Le traducteur joue souvent (bénévolement, bien entendu!) le rôle d'agent littéraire dans le processus de publication. Il découvre un ouvrage de qualité, et, armé de l'échantillon de traduction qu'il a préparé, il frappe de porte en porte jusqu'à ce qu'il réussisse à convaincre un éditeur de publier cet ouvrage.

Or, c'est précisément dans la mesure où il filtre la littérature étrangère — c'est-à-dire de l'autre pays — que le traducteur détient un pouvoir démesuré. Un simple coup d'œil sur le choix des œuvres québécoises traduites en anglais suffira à illustrer ce phénomène en soulignant le type d'image du Québec que l'on projetait par le passé dans le Canada anglais.

On a commencé par traduire un petit groupe d'auteurs québécois qu'on pourrait dire « classiques » : Anne Hébert, Marie-Claire Blais, etc. Souvent leur Québec était aux mains des prêtres; c'était un univers glacial soumis à une implacable répression janséniste, transpercé ici et là par de fulgurants éclairs de folie. Ce peuple étrange était de toute évidence incapable de se prendre en main ou de se doter d'un gouvernement éclairé. Nous pouvons supposer que, se plaisant à contempler cette image d'un Québec arriéré et dépourvu de maturité, le Canada anglais choisissait les œuvres littéraires susceptibles d'entretenir cette vision.

C'est alors, heureusement, qu'a surgi un groupe de jeunes éditeurs plus novateurs, qui recherchaient des romans révélateurs d'une explosion plutôt que d'une implosion. Délaissant l'univers oppressant et introverti de Marie-Claire Blais, des petites maisons d'édition comme Exile Editions, Guernica, Vehicule Press, Coach House Press et plusieurs autres, ont offert à leurs lecteurs la violence révolutionnaire de Victor-Lévy Beaulieu ou la satire historique de Jacques Ferron. C'est grâce à ces éditeurs que l'on peut maintenant aussi bien lire en anglais le dernier roman autobiographique féministe qu'une pièce de théâtre sortie d'une institution carcérale à sécurité maximale, ainsi que des œuvres contemporaines plus classiques.

L'édition semble avoir évolué différemment au Québec. Les Canadiens anglais, qui ont le sentiment de faire preuve d'intérêt face à la culture québécoise tant traditionnelle qu'expérimentale, ont souvent reproché aux Québécois de se désintéresser totalement de la littérature canadienne anglaise, imputant ce trait de xénophobie au nombrilisme résultant de la lutte menée par les Québécois pour défendre leur culture menacée.

Or, les statistiques du Conseil des Arts sont éloquentes : contrairement à la conviction répandue que le Québec se désintéresse du reste du Canada, on traduit autant de livres de l'anglais au français que du français à l'anglais. Ce sont les genres qui diffèrent : alors que les lecteurs de langue anglaise s'intéressent au roman et au théâtre québécois, les Québécois préfèrent pour leur part les ouvrages d'information ou d'analyse historique et politique. Les écrivains anglophones ont dû attendre jusqu'à ces dernières années pour constater une évolution de cette tendance. En 1984-1985, on a traduit beaucoup plus de livres vers le français (39) que vers l'anglais (25). C'est là une énorme différence. Si nous décortiquons quelque peu ces chiffres, nous voyons apparaître le tableau suivant. Pour la première fois il y a eu plus de romans (9) traduits vers le français que vers l'anglais (6); beaucoup plus de littérature enfantine (5) vers le français que vers l'anglais (1) et comme toujours, beaucoup plus

d'ouvrages d'information (21) vers le français que vers l'anglais (8). Le théâtre est le seul domaine où les traductions vers l'anglais ont été plus nombreuses que vers le français (7 à 2).

Faut-il voir dans cette prédominance de la traduction vers le français une anomalie passagère ou le début d'une nouvelle tendance ? Il se pourrait fort bien qu'il s'agisse d'une nouvelle tendance puisque les Québécois semblent de plus en plus ouverts à la culture de leurs compatriotes anglophones.

Le Conseil des Arts a inauguré un programme visant à faire renaître notre littérature en anglais pour les Français, en anglais et en français pour les autres, en lançant un programme de traductions qui vise à traduire les œuvres canadiennes en quelque langue que ce soit partout dans le monde. (Nous vous offrons le tarif standard de votre pays pour traduire notre littérature !) C'est quelque chose qui a marché dans les pays scandinaves, en Italie, au Brésil, et qui pourrait intéresser les participants de ces Assises. Au début, ce fut un geste purement politique envers les pays qu'on appelait *most favoured nations*, c'est-à-dire les pays que l'on choyait sur le plan diplomatique, mais maintenant tous les pays peuvent profiter de ce programme.

Le tableau que je trace ne serait pas complet si l'on ne s'interrogeait pas sur le sort de toutes ces traductions sur le marché. Il arrive trop souvent que le Canada anglais considère les œuvres québécoises comme les témoignages culturels d'une présence étrangère infiltrée sous son propre toit. Ce sont des livres qu'il faut publier parce que « le Québec n'a pas encore quitté le Canada, à ma connaissance », comme me disait un jour un éditeur canadien anglais. Les ouvrages traduits bénéficient de maigres budgets de promotion; les tournées d'auteur sont peu fréquentes, les tirages faibles, ce qui indique très nettement que les maisons d'édition sont loin de soutenir adéquatement les œuvres québécoises traduites en anglais. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle rend caducs les efforts consentis en faveur de la traduction littéraire proprement dite.

Notre contrat type inclut les clauses suivantes :

— le droit d'auteur, c'est-à-dire le copyright, pour le traducteur;

— l'impression du nom du traducteur sur la couverture du livre, dans quelque édition que ce soit;

— le droit de lire et de corriger toutes les épreuves... et là je dois dire que je n'en croyais pas mes oreilles lorsqu'on a parlé de changements dans le texte; en effet, si on respecte notre contrat — ce qui arrive la plupart du temps —, l'éditeur ou ses agents n'ont pas le droit d'introduire de changement dans le texte traduit sans l'accord du traducteur, et ce principe est appliqué, au moins au Canada anglais;

— une partie des droits subsidiaires et annexes (cinéma, éditions de poche, adaptation pour la scène, etc.), ainsi que des redevances ou royalties de 2,5 % au delà de 5 000 exemplaires pour la première édition.

Si nous avons relativement bien réussi à imposer ce contrat

type au Canada anglais, nous avons par contre connu un bien maigre succès au Québec à cet égard. Plus exploités que leurs collègues anglophones, les traducteurs francophones n'ont guère fait preuve de solidarité et leur prise de conscience est restée un peu balbutiante, à quelques exceptions près, jusqu'à tout récemment. Toutefois, si la traduction vers le français prend son essor, comme les chiffres du Conseil des Arts semblent l'indiquer, les traducteurs seront probablement mieux à même de consolider leur position.

Je ne voudrais pas présenter un discours trop « politique », sans faire référence à des préoccupations plus littéraires. Pour celui ou celle qui traduit du québécois vers l'anglais, les problèmes littéraires surgissent de la situation de la langue française en Amérique du Nord — car nous sommes des « compagnons d'Amérique », selon les mots de notre grand poète Gaston Miron. Plus précisément, nous avons à traduire d'une langue « dominée » vers une langue « dominante ». Evidemment, on peut traduire les mots d'une langue dans les mots de l'autre — mais traduire les rapports de force sous-jacents est beaucoup plus difficile. La présence des anglicismes dans la langue québécoise en est un bon exemple. Je pourrais traduire : « Il l'a pitchée dehors », en anglais : « He threw her out », mais, en passant de la langue dominée à la langue de domination, il m'est impossible de traduire tout le complexe socio-linguistique qui fait qu'un Québécois a recours à cet anglicisme « *pitché* » pour le mot français « jeté ». C'est un exemple assez simple, mais je pense qu'il reflète bien l'atmosphère de *self-consciousness*, d'« auto-conscience », et du haut degré de réflexivité que nous connaissons dans notre pratique linguistique.

J'aimerais terminer cet exposé par une invitation. Notre Association prévoit d'organiser une conférence internationale à Montréal au mois d'octobre 1986. Il y aura en principe deux thèmes. Nous voudrions inviter tous les traducteurs qui ont travaillé sur des ouvrages canadiens dans leur propre pays et ceux qui ont réfléchi sur le rôle culturel et politique du traducteur littéraire au sein d'une société bilingue ou plurilingue. Toutes les personnes intéressées sont priées de se manifester, afin de nous permettre de dresser notre liste d'invitations. Je vous en remercie.